

Roaming : des prix vacances !

Par [JFB](#) le lun 27/08/2007 - 13:30



La ténacité et l'insistance des Institutions européennes auront porté leurs fruits en matière de téléphonie mobile. Les tarifs de l'itinérance (roaming) vont enfin baisser en Europe. Un nouveau règlement européen plafonne, depuis le 1er août, le prix des appels reçus et effectués depuis l'étranger sur un téléphone portable.

Tous les nomades enragent lorsqu'il s'agit de téléphoner avec leur portable vers l'étranger. Lors de l'acheminement de l'appel d'un réseau à l'autre, chaque opérateur mobile prend sa commission. Conséquence, ces roamings font exploser les tarifs, pénalisant ainsi de nombreux touristes et professionnels lorsqu'ils voyagent au sein de l'Union européenne (UE).

Jusqu'à présent, l'utilisation des portables hors de chez soi ressemblait souvent à une loterie comme le souligne le quotidien en ligne de l'Expansion : « Les écarts tarifaires entre les Etats membres de l'UE demeurent parfois extravagants. Ainsi, un appel de 4 minutes en heures pleines depuis la Suède vers la Finlande avec un abonnement finlandais se montera à 0,2 euro, alors qu'un appel de la même durée depuis la Lettonie vers Malte avec un abonnement maltais atteindra les 12,7 euros. Soit un rapport de 1 à 63 pour les deux valeurs extrêmes de ce comparateur » !

C'est un site Internet de l'UE destiné aux consommateurs qui a mis la question des prix exorbitants de l'itinérance à l'ordre du jour, en publiant des exemples de tarifs imposés aux clients : l'utilisation d'un téléphone portable dans un autre pays de l'Union s'est révélée en moyenne quatre fois plus chère qu'un appel local. Les opérateurs de téléphonie mobile ayant refusé de modifier leur tarification malgré des avertissements répétés - notamment de la commissaire européenne, Viviane Reding, responsable de la société de l'information et des médias qui a régulièrement critiqué les prix élevés de l'itinérance - les Institutions européennes ont décidé d'intervenir.

Pour réduire les tarifs de l'itinérance dans l'UE, le nouveau règlement européen introduit un « eurotarif », qui limite le prix des appels à 49 centimes d'euro la minute

pour les appels sortants et à 24 centimes la minute pour les appels reçus (TVA non comprise). Les opérateurs étaient légalement tenus de proposer un « eurotarif » à leurs clients avant le 31 juillet.

Ces limites ont été fixées à un niveau équitable, mais le nouveau règlement invite les opérateurs à faire des offres bien inférieures. Soyez donc attentifs aux promotions intéressantes !

Carine Palacci

Vous pouvez consulter le site de la Commission européenne dédié au roaming (Using my mobile abroad : am I paying too much? Utiliser mon téléphone portable à l'étranger : est-ce que je paye trop?) à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/information_society/activities/roaming/index_en.htm

•
Catégorie
Agenda Culturel